



Mémorandum pour les élections européennes 2019

Fédération Humaniste Européenne

Février 2019

Introduction

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dont le 70^e anniversaire a été célébré en 2018, rappelle, en son article premier, la base même de l'humanisme: "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité". L'universalité de ces droits est d'une importance cruciale, quel que soit le pays où l'on est né et que l'on soit riche ou pauvre. Or force est de constater qu'il y a un fossé entre l'idéal de l'égalité de la condition humaine et les opportunités réelles dont dispose tout un chacun. Il revient aux États signataires de la Déclaration de mettre en œuvre les droits universels et de lutter concrètement contre les inégalités existantes.

Depuis sa fondation, l'Union européenne a fait du respect des droits humains une condition d'admission des États candidats à l'adhésion. Toute infraction grave et persistante peut entraîner des sanctions. De même, tout citoyen qui se considère victime d'une violation de ses droits par un État peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Néanmoins, faire vivre l'esprit de la Déclaration de 1948 et l'appliquer au XXI^e siècle, dans un contexte si différent, exige de la vigilance de la part des citoyens européens et organisations de la société civile qui entretiennent la flamme de la laïcité.

Pour la Fédération humaniste européenne (FHE), la DUDH constitue tant un cadre moral et politique qu'une source d'inspiration guidant ses prises de positions et ses actions, au même titre que le sont ses valeurs fondamentales: la liberté, l'égalité, la solidarité et la dignité humaine.

De plus, la FHE promeut le principe de laïcité. Plus que jamais, le respect de ce principe est crucial afin de préserver la cohésion dans une Europe diversifiée qui doit rester unie. La laïcité est avant tout un principe d'organisation de l'État qui garantit à chacun des droits fondamentaux, sans discrimination. Elle repose sur la séparation de l'État et des églises, afin de garantir les libertés de pensée et d'expression pour toutes et tous et de permettre l'égalité devant la loi. Ce principe est aussi et surtout une posture humaniste: ouverte, basée sur l'émancipation de l'individu, le respect de l'individu, le libre examen et la recherche d'une plus grande égalité par l'éducation. Le corollaire du principe de laïcité est de garantir la dignité à toutes et tous dans leurs choix de vie, y compris lors de leur mort.

La FHE est préoccupée par le contexte actuel dans lequel les tensions mondiales s'intensifient et les valeurs laïques sont de plus en plus remises en question. Sans ces valeurs, la démocratie ne saurait être qu'une démocratie de façade. Dans un contexte de recrudescence des inégalités, de questions migratoires non résolues, d'urgence des défis climatiques, de montées des populismes et des radicalismes religieux, l'UE doit trouver des solutions pour combler le fossé grandissant entre ses valeurs, énoncées dans les

traités, et les politiques qu'elle met en œuvre. Face aux populistes exploitant ces tendances, au conservatisme croissant et aux lobbys religieux extrêmement réactionnaires, l'UE devrait défendre avec vigueur des institutions et législations laïques, car c'est le seul principe démocratique garantissant à toutes et tous le plein exercice de leurs droits.

C'est pourquoi la FHE souhaite réaffirmer avec force ces valeurs et ces principes avant les élections européennes.

Elle réitère son soutien inconditionnel au caractère profondément laïque de l'Union européenne. Dans ses politiques, résultant de ses traités successifs, l'Union européenne a toujours confirmé son attachement à la neutralité à l'égard des religions et des églises. Elle a réaffirmé à maintes reprises l'existence du droit de croire ou de ne pas croire et a soutenu les libertés de conscience et d'expression. Elle a également réitéré son attachement aux droits fondamentaux. Ceux-ci sont au cœur de ses politiques internes et externes. La FHE demande donc à l'Europe de prendre une position forte sur les points développés dans ce manifeste. Ce manifeste, adressé aux autorités européennes, sera la ligne défendue par les organisations nationales membres de la FHE.

I. PRÉSERVER L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

Depuis quelques années, l'Etat de droit est en déclin dans un grand nombre d'États européens. Pour la Fédération humaniste européenne, la préservation de l'Etat de droit et de la démocratie est une préoccupation primordiale: nous ne pourrions plus promouvoir les valeurs humanistes, la laïcité, les droits humains et les libertés fondamentales si la démocratie est affaiblie.

Concrètement, la FHE appelle les institutions européennes à mettre en œuvre les mesures suivantes.

1) UN MECANISME PERMANENT DE MONITORING DE LA DEMOCRATIE DANS LES ÉTATS MEMBRES.

Ce monitoring pourrait être assuré par des organes existants tels que la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, l'Agence européenne des droits fondamentaux ou par un groupe d'experts constitué à cet effet. Ce mécanisme serait axé sur des éléments essentiels de la démocratie, tels que le respect des droits humains et des libertés fondamentales, le respect de l'Etat de droit ou la séparation des pouvoirs.

Les résultats de ce monitoring pourraient être débattus au sein des parlements nationaux et du Parlement européen. Ils pourraient ensuite être examinés par le Conseil dans le cadre de son Dialogue annuel sur l'Etat de droit. En tant que tel, ce monitoring constituerait une base juridiquement solide et politiquement légitime pour l'adoption de sanctions d'intensité échelonnée, dont l'activation intégrale de l'article 7.

2) CONDITIONNER LES FONDS EUROPEENS AU RESPECT DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Dans le cadre de ses propositions relatives au Cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission, dorénavant soutenue par le Parlement européen, a fait un premier pas en proposant de lier le paiement des fonds structurels au respect de l'état de droit.

La FHE propose d'étendre cette conditionnalité à l'ensemble des dépenses européennes, et non seulement aux paiements liés aux fonds structurels. Le CFP devrait clairement indiquer que le premier

objectif du budget de l'Union est de défendre les valeurs de l'Union. Cela constituerait une base juridique solide pour sanctionner un État qui les violerait, que ce dernier soit bénéficiaire net ou pas.

3) MIEUX UTILISER LES INSTRUMENTS JUDICIAIRES

À l'heure actuelle, la saisine de la Cour de Justice Européenne dans les cas de non-respect de l'État de droit et des droits fondamentaux par les États membres est complexe. En effet les États membres ne sont liés par la Charte des droits fondamentaux que lorsqu'ils appliquent le droit européen. Cette vision restrictive des pouvoirs judiciaires de l'Union européenne soulève des questions. La FHE appelle les décideurs européens à examiner toutes les possibilités juridiques pour faire comparaître devant la Cour, et ce de manière systématique, les États violant l'état de droit et les droits fondamentaux. Cela permettrait la constitution d'une jurisprudence solide.

II. RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile, dans toute sa diversité, contribue grandement à la mise en pratique des valeurs européennes. Aux côtés des médias, elle agit comme un contre-pouvoir, renforçant le tissu démocratique d'un pays. Aucune institution politique n'est légitime si elle n'est pas soutenue par les citoyens.

Or force est de constater que les citoyens européens ne sont pas convaincus d'être en mesure d'influencer les décisions européennes. Renforcer la société civile et lui donner une voix forte devient donc essentiel pour l'avenir même de l'Union européenne. Cependant, dans plusieurs pays européens, la société civile est sous pression. De nombreuses politiques budgétaires conduisent à un affaiblissement des financements publics, et parfois la société civile est directement attaquée, en particulier lorsqu'elle critique les politiques gouvernementales.

La FHE formule plusieurs propositions à cet égard.

1) AMÉLIORER LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Pour que la société civile puisse pleinement jouer son rôle de promotion des valeurs européennes, l'UE doit investir davantage dans le développement et la capacité d'action associatifs, qu'il s'agisse d'organisations de terrain nationales ou de réseaux européens agissant en matière d'échanges d'expériences, de lobbying politique ou de renforcement des capacités. La FHE demande donc aux institutions européennes d'augmenter considérablement le financement qu'elles accordent à la société civile en accordant une attention particulière au financement opérationnel des réseaux européens et organisations de la société civile qui concentrent leurs travaux sur la promotion de la démocratie et de l'État de droit.

2) AMÉLIORER LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'article 11 du Traité sur l'Union européenne fournit la base juridique d'un dialogue entre l'Union européenne, d'une part, et les citoyens et les associations représentatives, de l'autre.

La FHE soutient les propositions contenues dans le plan élaboré par le groupe de liaison mis en place par le Comité économique et social européen. Ce plan d'action recommande une série de mesures visant à améliorer le dialogue civil, notamment la publication d'un rapport annuel sur l'évolution de ce dialogue

dans les États membres ou la nomination d'un commissaire spécifiquement responsable de la coordination du dialogue avec la société civile.

3) AMELIORER LE MECANISME DES INITIATIVES CITOYENNES EUROPEENNES

L'initiative citoyenne européenne (ICE), introduite par le traité de Lisbonne, permet aux citoyens, sous certaines conditions et s'ils recueillent 1 million de signatures, de demander aux institutions européennes de légiférer sur un sujet de leur compétence. La Commission a fait des propositions pour simplifier le mécanisme et le Parlement européen a pris position sur ces propositions. La FHE est favorable à une révision plus ambitieuse de cet instrument. Une telle révision implique non seulement de simplifier la gestion administrative, mais également de soutenir les initiateurs d'une ICE de manière constructive plutôt que défensive. Cela signifie également que le champ d'application de l'ICE devrait aller au-delà du champ extrêmement restreint que lui a attribué la Commission européenne jusqu'à maintenant.

4) RENDRE LE CONCEPT DE CITOYENNETE EUROPEENNE PLUS CONCRET

Renforcer la confiance des citoyens en l'Union signifie également renforcer leur soutien à l'Union européenne en tant que projet politique. Trop souvent, les citoyens estiment ne pas avoir d'influence sur les décisions européennes. Les leviers existent cependant. Ceux-ci comprennent l'interpellation des députés, le lancement d'une Initiative citoyenne européenne, la rencontre de fonctionnaires européens, l'organisation de manifestations, le fait d'alerter les médias sur une cause, etc.

A cet égard, la FHE appelle les institutions de l'UE à mettre en œuvre les actions suivantes:

- Favoriser la transparence du processus décisionnel européen et renforcer les possibilités d'implication des citoyens à toutes les étapes du processus ;
- Améliorer l'information sur les débats législatifs de l'UE et mieux promouvoir auprès des citoyens les actions servant leurs intérêts et ceux des communautés auxquelles ils appartiennent,
- Rendre plus visibles les résultats de l'évaluation de l'action des institutions européennes, notamment au regard des engagements pris au début de chaque législature.

III. PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

En tant que projet laïque, l'UE doit prêter attention à l'influence croissante de la religion dans la politique. En tant que communauté de valeurs démocratiques, elle doit intensifier son action pour défendre un certain nombre de libertés fondamentales telles que les libertés de religion ou de conviction, y compris le droit de ne pas croire, la liberté d'expression, la liberté des médias et la liberté de la recherche. La FHE appelle donc instamment les institutions européennes à:

1) PROTEGER LA LAÏCITE DE L'UE ET PROMOUVOIR UNE VISION LAÏQUE ET HUMANISTE DE LA SOCIETE

Au cours de la dernière décennie, les initiatives des lobbies religieux envers les décideurs européens se sont intensifiées. Elles portent principalement sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que sur les droits des personnes LGBTI. Elles ont permis de promouvoir des initiatives visant à "protéger l'embryon" et la "famille traditionnelle" en Europe.

Face à cette pression religieuse croissante sur la politique, la FHE invite les futurs dirigeants européens à :

- Défendre fermement l'impartialité des institutions européennes, condition nécessaire (mais non suffisante) pour garantir la qualité des processus démocratiques européens et le traitement équitable de tous les citoyens et citoyennes par le droit européen;
- S'opposer aux tentatives de certains d'associer encore plus d'organisations religieuses au processus décisionnel européen;
- Demander plus de transparence concernant les lobbies et groupes d'intérêts et leurs sources de financement.

2) DEFENDRE LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION ET LES DROITS DES NON-CROYANTS

La liberté de religion ou de conviction, parfois appelée liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, est un droit fondamental reconnu aux niveaux international et européen. Elle protège la liberté de chacun d'adhérer aux croyances, religieuses ou non, de son choix. Comme l'a déclaré le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, elle protège également la liberté de ne pas croire, la liberté de changer ou d'abandonner une religion ou une conviction et la liberté de ne pas être contraint de se convertir contre sa volonté.

Ces dernières années, la liberté de religion ou de conviction a progressivement trouvé sa place dans l'agenda européen. Elle a cependant été utilisée pour renforcer les religions et les groupes religieux conservateurs.

La FHE appelle donc les autorités européennes à :

- Promouvoir et défendre la liberté de religion ou de conviction en tant que droit fondamental protégé par l'UE;
- Rappeler en toutes circonstances que cette liberté inclut la liberté de ne pas croire, de changer et d'abandonner sa religion et que cette liberté est également celle des mineurs « capables de se forger leur propre opinion » même si, comme le stipule la Convention de New York de 1989, leur opinion diffère de celle de leur famille ou de leur communauté;
- Encourager les institutions européennes à prendre conscience de la situation des non-croyants en Europe et dans le monde;
- Souligner le fait que la liberté de religion ou de conviction ne peut jamais servir à restreindre, limiter ou menacer les droits et libertés d'autrui, comme indiqué dans les Orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction;
- Demander la mise en œuvre effective de Orientations. Cela implique de renforcer la formation des délégations diplomatiques européennes et des professionnels de l'UE sur les questions relatives à la liberté de religion ou de conviction et de veiller à ce que cette formation soit impartiale, c'est-à-dire que des organisations laïques et humanistes soient associées au processus, aux côtés d'organisations religieuses;

- Demander une évaluation régulière de ces Orientations et mettre les résultats à la disposition du public.
- Veiller à ce que le mandat de l'Envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion et de conviction inclue explicitement la dimension des non-croyants (athées, agnostiques, apostats, etc.) et soit mis en œuvre dans cet esprit inclusif.

3) DEFENDRE LA LIBERTE D'EXPRESSION

La liberté d'expression est indissociable de la liberté de pensée et de conscience. Elle couvre le droit d'exprimer une opinion sur une religion ou une conviction. Sauf en cas d'incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence, il est permis de critiquer une religion, une organisation religieuse, ses représentants ou ses adeptes.

La Fédération humaniste européenne appelle les autorités européennes à prendre fermement position en faveur de la liberté d'expression. Cela inclut l'abolition de la criminalisation du blasphème et de "l'insulte au sentiment religieux" dans le monde, y compris au sein de l'Union européenne.

4) DEFENDRE LA LIBERTE ET LE PLURALISME DES MEDIAS

La liberté des médias fait partie des fondements de la démocratie. En effet, elle permet un débat public diversifié brassant une grande variété de faits, de données et d'opinions. En effet, le pluralisme des médias rend possible l'accès à une information diversifiée. Cela permet aux citoyens de confronter les points de vue et de se construire leurs propres opinions. Le débat public ouvert est donc un élément essentiel de la citoyenneté européenne.

Or, il apparait clairement que ces fondamentaux sont aujourd'hui souvent menacés. Ils subissent l'impact de développements technologiques, politiques et économiques.

Par conséquent, la FHE appelle les autorités européennes à:

- Instaurer un contrôle systématique et indépendant de la liberté de la presse et du pluralisme des médias dans chaque Etat membre de l'UE ;
- Veiller à ce que chaque État membre garantisse un espace médiatique équitable et prenne les mesures nécessaires pour lutter contre la concentration des médias et les situations de monopole ou de quasi-monopole ;
- Aborder d'urgence la question de la sécurité des journalistes pour s'assurer qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions sans craindre menaces, harcèlements et pressions financières, économiques ou politiques ;
- Renforcer la coopération européenne en matière d'éducation à l'utilisation des médias afin de permettre aux citoyens de bénéficier des avancées technologiques tout en réduisant les risques qui y sont associés.
- Renforcer l'action de l'UE en matière de désinformation. La récente communication de la Commission intitulée Lutte contre la désinformation en ligne: une approche européenne constitue une bonne base pour des actions futures. La FHE soutient également la récente

proposition de 12 chefs d'État de travailler à l'adoption d'un Pacte mondial pour l'information et la démocratie.

- Adopter et mettre en œuvre la directive sur les lanceurs d'alerte. Ils doivent être protégés à l'échelle européenne.

5) GARANTIR LA LIBERTÉ DE CHOIX

La question de l'autonomie et de la liberté de choix est intrinsèquement liée à la dignité humaine. Quelles que soient sa religion ou sa conviction, l'être humain doit pouvoir, s'il le souhaite, faire les choix qui, au cours de sa vie, peuvent concerner sa santé, son éducation, sa carrière, sa vie personnelle, sa sexualité ainsi que ses décisions en matière de fin de vie.

Deux aspects liés à la liberté de choix intéressent particulièrement les laïques: la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et le droit à mourir dans la dignité. La FHE dénonce et rejette les tentatives de certaines églises et de leurs représentants d'imposer leurs vues dogmatiques et de restreindre les choix que les citoyens européens devraient être autorisés à faire en fonction de leurs propres convictions et visions du monde.

a) Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Depuis le milieu des années 90, la communauté internationale reconnaît les droits sexuels et reproductifs comme des droits fondamentaux qui protègent certains des aspects les plus importants et les plus intimes de nos vies.

Néanmoins, une série de stagnations et de reculs peuvent être constatés. Ils concernent l'accès à la contraception moderne, à l'avortement ou à une éducation à la vie affective et sexuelle. Certains droits que l'on pensait acquis sont maintenant attaqués alors qu'en ouvrir de nouveaux reste difficile. Les mouvements conservateurs et réactionnaires gagnent du terrain en Europe et partagent un agenda réactionnaire commun. Ils s'efforcent de limiter les choix des femmes à propos de leur corps et d'empêcher leur émancipation, de limiter les droits des personnes LGBTI et de renforcer les stéréotypes patriarcaux.

Dans ce contexte, la FHE appelle les autorités européennes à:

- Promouvoir activement les droits sexuels en Europe et agir en faveur de la légalisation du droit à l'avortement dans tous les États membres ;
- Identifier les obstacles à l'accès à l'avortement dans les pays européens, y compris le refus par certains professionnels de fournir certains types de soins, pratique qui compromet l'accès des femmes aux soins sexuels et reproductifs, en particulier la contraception et l'avortement ;
- Encourager chaque État membre à garantir l'accès à des techniques de contraception modernes et abordables ;
- Respecter et protéger les droits des femmes lors de l'accouchement et garantir à toutes l'accès à des soins de santé maternelle de qualité;
- Combattre la violence obstétrique sous toutes ses formes;

- Encourager les Etats membres à garantir à chaque femme l'accès à des recours efficaces contre les violations de leurs droits sexuels et reproductifs ;
- Encourager la mise en œuvre par l'école publique d'une éducation à la vie affective et sexuelle complète de haute qualité. Cela implique d'encourager et de surveiller la mise en œuvre de ce type d'enseignement par tous les États membres, conformément aux normes internationales recommandées par l'UNESCO. Cela implique également de soutenir les organisations de la société civile qui œuvrent dans ce sens.

b) Promouvoir le droit de mourir dans la dignité

La question de l'euthanasie et de l'aide au suicide divise fortement les États de l'UE. Seuls la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg les ont légalisées sous certaines conditions, généralement en cas de maladie incurable ou de souffrance intolérable. Un certain nombre d'autres États permettent certaines méthodes d'aide à la mort.

Or, le droit de mourir dans la dignité fait partie intégrante de la dignité humaine. Dans des situations particulièrement difficiles, il s'agit de reconnaître à une personne le droit de déterminer les modalités de son propre fin de vie.

La FHE appelle donc les autorités européennes à:

- Encourager les Etats membres qui autorisent l'euthanasie passive à légaliser clairement l'euthanasie active afin que tout le monde puisse décider librement du moment et de la manière dont il ou elle souhaite mourir ;
- En raison de la montée des conservatismes et de l'activisme religieux extrémiste, appeler les Etats membres qui autorisent déjà l'euthanasie active à rester vigilants et à garantir ce droit dans la loi et dans la pratique.

6) PROMOUVOIR L'EGALITE DE GENRE

L'égalité de genre constitue une mesure de la démocratie d'un pays et il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la parité complète. La violence à l'égard des femmes, l'écart de rémunération entre hommes et femmes et le partage inégal du travail non rémunéré demeurent des problèmes majeurs et persistants de nos sociétés. La vie publique n'est pas non plus épargnée par les inégalités puisque les femmes restent sous-représentées en politique.

La FHE appelle donc les autorités européennes à:

- Agir avec détermination pour défendre et promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres dans toutes les politiques de l'UE ;
- Encourager la participation des femmes à tous les niveaux des institutions de l'UE, y compris aux postes de direction ;
- Renforcer les plans d'action stratégiques nationaux et européens en faveur de l'égalité des genres dans l'UE et hors de ses frontières ;

- Encourager les Etats membres concernés à ratifier la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
- Accorder une attention particulière aux femmes victimes de discriminations multiples et promouvoir une approche intersectionnelle afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques (y compris ceux des femmes noires et migrantes, des femmes lesbiennes et bisexuelles, des femmes transgenres et des femmes handicapées).

7) LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES PERSONNES LGBTI

Comparée au reste du monde, l'Union européenne apparaît comme relativement protectrice des droits des personnes LGBTI. Ces dernières années, des changements positifs ont pris forme dans de nombreux États membres et l'Union européenne s'est également engagée dans la protection de ces droits.

Cependant, quantité de problèmes demeurent et une réponse politique forte et ambitieuse est nécessaire. La FHE appelle les institutions européennes à intensifier leurs actions en faveur des droits des personnes LGBTI et, en particulier, à :

- Adopter la Directive anti-discrimination horizontale proposée par la Commission en 2008 pour enfin disposer d'une législation complète en matière d'égalité dans tous les aspects de la vie quotidienne, y compris la reconnaissance juridique des couples LGBTI dans tous les États membres ;
- Renforcer la liste d'actions mises en place par la Commission en 2015 pour promouvoir l'égalité des droits des personnes LGBTI dans l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne le harcèlement en ligne ;
- Promouvoir un environnement scolaire sûr pour les jeunes personnes LGBTI et les enfants de couples LGBTI et encourager les modules d'éducation sur la diversité de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les programmes scolaires;
- Renforcer la lutte contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'expression de genre, notamment à l'encontre des personnes transgenres et intersexuées. Cela implique de revoir de près la transposition de directives qui protègent indirectement ces droits et de modifier la législation afin de respecter la dignité et l'intégrité physique de ces personnes. Cela implique également la suppression des procédures médicales et psychologiques, y compris la stérilisation forcée, liées à la reconnaissance légale de l'identité de genre des personnes transgenre et intersexe.

IV. ÉGALITÉ ET JUSTICE SOCIALE

1) PROTÉGER ET RENFORCER LES SERVICES D'INTERET GENERAL POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES

On ne peut pas parler de dignité humaine si une grande partie de la population continue de vivre dans des conditions précaires. Parvenir à un plus haut degré de justice sociale et d'équité en Europe est donc plus crucial que jamais. Dans ce contexte, la FHE se félicite de l'adoption en 2017 par les institutions européennes du Pilier européen des droits sociaux.

Le fait qu'un nombre croissant de personnes qui se perçoivent comme des victimes de la mondialisation tombent dans le piège populiste devrait également servir de sonnette d'alarme.

Concrètement, la FHE appelle les autorités européennes à :

- Autoriser la flexibilité budgétaire afin de permettre plus d'investissement public et social;
- Prendre en compte les impératifs liés à la lutte contre les inégalités dans les priorités du futur Cadre financier pluriannuel européen;
- Mettre en œuvre les 20 principes du Pilier européen des droits sociaux. Cela signifie que des indicateurs de suivi devraient être développés et intégrés dans des mécanismes de gouvernance économique tels que le Semestre européen;
- Etablir un salaire minimum dans chaque pays de l'UE;
- Renforcer le soutien à l'Initiative européenne pour l'emploi des jeunes;
- Accélérer la mise en œuvre du volet "croissance inclusive" de la Stratégie Europe 2020, et en particulier de l'objectif de réduction de la pauvreté.
- Renforcer le cadre législatif pour lutter contre le dumping social. Cela implique la révision de la Directive sur le détachement de travailleurs pour assurer, entre autres, le paiement de cotisations dans le pays où les travailleurs travaillent et pour mieux contrôler le respect des normes sociales, environnementales et de sécurité au travail applicables aux travailleurs détachés;
- Renforcer le dialogue social européen, outil indispensable aux négociations collectives et à l'équilibre des pouvoirs dans le processus de décision socio-économique.

En outre, des services publics de qualité, accessibles à tous, constituent un élément essentiel de la lutte contre les inégalités et le renforcement de la cohésion sociale. La FHE demande donc instamment aux autorités de l'UE de veiller à ce que les États membres garantissent un financement approprié de leurs services publics et leur permettent de mener à bien leurs missions dans le respect des principes d'universalité et d'égalité d'accès.

2) PROMOUVOIR L'EDUCATION LAÏQUE ET PUBLIQUE COMME CONDITION D'EGALITE

Chaque Etat membre étant responsable de son propre système d'éducation et de formation, la politique de l'UE est conçue pour soutenir le développement d'objectifs communs et la diffusion de bonnes pratiques. A cet égard, la FHE appelle les institutions européennes et les États membres à :

- Poursuivre leurs efforts pour définir des principes et des objectifs communs dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté (notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'Union et les valeurs européennes) et faire de la liberté de penser un objectif fondamental de l'éducation citoyenne;
- Encourager la mise en œuvre d'une éducation de haute qualité à la vie affective et sexuelle;

- Prendre d'urgence des mesures pour éduquer et responsabiliser les citoyens en matière de désinformation et d'autres problèmes éthiques suscités par les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle.
- Promouvoir la distribution d'informations correctes en matière de médecine et de santé auprès de la population adulte dans le but de lutter contre les croyances liées à la non-vaccination et de s'assurer que la population reçoit des informations correctes sur l'efficacité des pratiques de médecine alternative.

La FHE reconnaît la contribution essentielle que le sport, la culture et les activités civiques apportent au développement personnel: pour certaines populations vulnérables, elles sont souvent le seul moyen pour s'épanouir, s'intégrer et se trouver une place dans la société. La FHE invite donc les autorités européennes à renforcer leur action en matière de validation des compétences acquises dans des environnements éducatifs informels ou non formels.

Enfin, en raison de sa proximité avec le travail sur le terrain et de son expertise, la société civile est en mesure d'apporter son soutien au travail des enseignants. La FHE invite les institutions européennes et les États membres à faciliter le travail multidisciplinaire entre société civile et enseignants visant la création de matériel pédagogique spécialisé.

V. CONTROLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

1) PROTÉGER LA LIBERTÉ DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Pour les laïques, la liberté de la recherche scientifique est fondamentale. Elle doit pouvoir s'opérer dans l'esprit du libre examen et en se basant sur la méthode scientifique. Les seuls vecteurs de la recherche devraient être la raison, l'expérimentation et la démonstration, encadrés s'inscrivant dans un cadre éthique clair reposant sur des principes et des valeurs déterminées démocratiquement à la suite d'un débat public pluraliste.

La FHE appelle les autorités européennes à mettre en œuvre les lignes directrices suivantes en matière de politique de recherche:

- Libérer la recherche sur les cellules souches des influences religieuses en autorisant le financement par l'UE non seulement de la recherche utilisant les cellules souches surnuméraires mais aussi les activités d'approvisionnement en cellules souches;
- Concrétiser la proposition de la Commission visant à mieux inclure la société civile dans l'élaboration des politiques de recherche et d'innovation, la mise en œuvre des projets et la diffusion et l'utilisation des résultats. Cela implique une flexibilité accrue et une réduction des charges administratives du programme cadre européen pour la recherche. Cela encouragerait tout particulièrement la participation des petites organisations aux moyens limités;
- Renforcer le volet "Société sûre et inclusive" du programme cadre visant à financer la recherche dans divers domaines liés à l'histoire, à la vie démocratique, au patrimoine culturel, à la sécurité et à la cybersécurité. Si le budget alloué à cette priorité est trop réduit, il est à craindre qu'une partie croissante du financement soit consacrée à l'innovation en matière de sécurité et de sûreté,

au détriment, par exemple, de la recherche nécessaire pour mieux comprendre les tendances politiques et sociales actuelles;

- Renforcer le rôle des sciences sociales et de la recherche sur les questions éthiques dans les volets du programme axés sur le développement technologique. Les exemples incluent des domaines de recherche très prometteurs comportant une dimension éthique importante tels que l'intelligence artificielle, les nanotechnologies ou l'utilisation de données dans la recherche sur la santé et l'environnement.

2) PROMOUVOIR LES METHODES D'EVALUATION ET LE CONTROLE SOCIAL DE LA TECHNOLOGIE

Si le développement de la science ne doit pas être entravé, ses applications technologiques doivent être contrôlées par la société, et ce parce qu'elles ont une influence sur tous les aspects de la société: éthique, socio-économique, sécurité, médical, psychologique, etc. Deux domaines technologiques en rapide évolution retiennent actuellement l'attention de l'opinion publique : le transhumanisme et l'intelligence artificielle (IA), technologies qui pourraient être utilisées à mauvais escient ou dont l'utilisation pourrait simplement violer les droits fondamentaux. La FHE appelle donc les autorités européennes à:

- Promouvoir et organiser le contrôle des technologies en question. Celles-ci doivent faire l'objet de consultations, d'évaluations, de négociations et de corrections par des panels représentant les différents acteurs de la société, y compris ceux du monde du travail ;
- Mettre en place une agence européenne chargée de surveiller l'impact concret des applications de l'intelligence artificielle sur la société ;
- Evaluer l'aspect éthique de ces technologies à travers de comités où croyants et non-croyants seraient sur un pied d'égalité ;
- Evaluer ex ante et post hoc l'impact socio-économique de ces technologies à travers des comités pluralistes associant les travailleurs.
- Associer les représentants des travailleurs à l'élaboration du cycle de conception des technologies IA en fonction de leur propre expérience.
- S'assurer que dans des situations de risque, par exemple quand la décision d'un outil IA peut entraîner des blessures ou la mort, l'être humain ait le dernier mot quant au contrôle de l'outil d'IA : la responsabilité humaine doit rester engagée et ne peut être déléguée à un outil d'IA ;
- Interdire toute marchandisation du corps humain ou son utilisation indirecte - vente d'organes, trafic de données à caractère personnel, captage d'expérience professionnelle - et veiller à ce que les dons volontaires restent réglementés par des règles éthiques et légales.

VI. SOLIDARITÉ AVEC LE MONDE

Le monde est aujourd'hui confronté à des défis majeurs dans la résolution desquels l'Europe doit être un acteur majeur, en défendant ses valeurs laïques. Ces défis sont au moins de trois types: la migration, le changement climatique et le développement durable, et le maintien de la paix. Si l'Europe ne peut

assumer la responsabilité exclusive dans la réponse à ces défis, de par le fait qu'elle possède l'une des économies les plus puissantes du monde, elle reste un acteur clé.

1) UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION COMMUNE, FONDÉE SUR LA SOLIDARITÉ ET LA RESPONSABILITÉ

La migration est un phénomène mondial et continuera à augmenter. Qu'elle soit d'origine économique ou climatique, liée à des guerres ou à des régimes dictatoriaux, la migration est structurelle et non cyclique. Elle ne disparaîtra pas. Elle doit donc être anticipée et traitée avec une double solidarité: la solidarité entre États membres et la solidarité avec les migrants en tant qu'êtres humains. Si elle est bien consciente que les réponses à apporter sont diverses et dépendent de la nature de la migration, la FHE est choquée par le manque de solidarité en Europe et par la manière dont la question des réfugiés déchire le continent. Elle demande donc instamment à l'UE et à ses États membres:

- D'établir une politique commune en matière d'immigration, déjà préconisée par le Conseil de Tampere en 1999. Cet appel n'a jamais été mis en pratique, ce qui est irresponsable et inacceptable en termes de respect des droits humains.
- De développer de nouveaux canaux d'immigration vers l'Union européenne pour les personnes qui ne sont pas en situation de protection spéciale. C'est en partie parce que l'immigration économique est presque impossible en dehors de certaines catégories de travailleurs que les migrants tentent d'atteindre l'Europe en tant que réfugiés.

Dans le domaine de l'asile, la FHE exhorte les autorités de l'UE et plus particulièrement le Conseil:

- D'ouvrir des voies d'accès sûres et légales aux demandeurs d'asile ;
- De mettre en place des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Europe ;
- De réviser les règlements de Dublin, notamment en supprimant la règle selon laquelle les réfugiés doivent demander l'asile dans le pays par lequel ils sont entrés sur le territoire européen ;
- De confirmer l'interdiction absolue de la détention d'enfants ;
- D'assurer une répartition équitable et la solidarité entre les États membres de l'Union, y compris par le biais de programmes de réinstallation ;
- De promouvoir l'intégration des personnes à qui l'asile a été accordé ;
- De veiller à ce que les États membres examinent les demandes d'asile d'athées discriminés, d'agnostiques, de libres penseurs ainsi que les demandes d'asile LGBTI de manière équitable et transparente, et que ceci soit fait par un personnel qualifié ;
- D'assurer protection et asile aux personnes LGBTI persécutées ou menacées de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
- De veiller à ce que le Bureau européen d'appui en matière d'asile soutienne les États membres en leur fournissant une expertise pertinente sur ces questions ainsi que des informations sur les pays d'origine.

En termes de politique migratoire au sens large, la FHE demande aux institutions européennes de contribuer au développement de la gouvernance mondiale en matière de migration (dans ses multiples dimensions). Les principes de cette gouvernance sont inclus dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, récemment adopté par les Nations Unies.

2) PROMOUVOIR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

La construction européenne repose sur l'idée forte que plus les États sont amenés à collaborer entre eux, plus le risque de guerre disparaît. La recherche d'un intérêt mutuel et de la solidarité entre États garantit la paix depuis plus de 70 ans.

Au niveau mondial, la même idée a prévalu lors de la création des institutions internationales, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies. Le multilatéralisme et les règles juridiques qui régissent son fonctionnement sont des éléments essentiels pour garantir la paix dans le monde, prévenir les conflits, apaiser les tensions et établir des relations équilibrées et fondées sur le partenariat entre États. Afin d'éviter la désintégration de ce système, l'Union européenne doit y renforcer son influence. Cela implique en particulier qu'elle soit irréprochable en termes de droits humains et de droit public international en général, car il n'est pas acceptable que l'Union ou ses États membres défendent globalement ces droits tout en se permettant de s'en écarter dans leurs politiques intérieures.

En outre, la FHE appelle les institutions européennes à:

- Abolir le vote à l'unanimité dans les décisions européennes en matière de politique étrangère en utilisant les clauses de transition prévues par le traité de Lisbonne.
- Démocratiser la politique extérieure de l'Union européenne en impliquant davantage le Parlement européen, en particulier dans la préparation et la ratification des accords internationaux.
- Renforcer le réseau diplomatique européen et renforcer la capacité de l'Europe à parler d'une seule voix et à agir ensemble dans les enceintes internationales.
- Faire des droits humains l'épine dorsale de la politique étrangère de l'Union européenne et une condition de la signature d'accords internationaux.
- Intensifier son action en faveur du désarmement et combattre la prolifération des armes.
- Garantir le respect du droit international et en particulier de la Charte des Nations Unies en toutes circonstances.

3) LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le réchauffement climatique atteint maintenant une ampleur qui devient irréversible. Ses effets désastreux sur l'économie mondiale, sur les migrations, sur les villes côtières, sur la faune et la flore sont maintenant connus et quantifiés. Malgré les évidences scientifiques, les réponses ne correspondent toujours pas au risque croissant. La compétitivité à court terme et la persistance d'un modèle économique insoutenable à l'échelle mondiale, destructeur des ressources de la planète, effacent les grands défis environnementaux qui menacent tout un chacun, en particulier les pays les moins avancés.

L'Europe est active et même pionnière dans ce domaine. Cependant la FHE l'incite à redoubler ses efforts afin de :

- Mettre en œuvre intégralement l'accord de Paris. Cela implique de prendre des engagements plus ambitieux vis-à-vis de la décarbonisation complète à l'horizon 2050 et l'adoption d'un plan de mise en œuvre renforcé (comprenant des investissements dans les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion d'une transition socialement juste pour éviter une pauvreté énergétique accrue, la sûreté nucléaire, etc.),
- Poursuivre l'élaboration de normes communes pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau et garantir la disponibilité d'aliments sains et de qualité ;
- Mettre en œuvre les engagements en matière de biodiversité (notamment en mettant fin à la perte de biodiversité, à la surpêche et à la déforestation d'ici 2020) et, d'une manière générale, enrayer l'utilisation non durable des ressources naturelles ;
- Faire de l'Europe un modèle de la mobilité durable en renforçant les transports publics, en investissant massivement dans une mobilité propre et en adoptant une législation visant à éliminer les polluants, le bruit et les émissions de CO2 dans les transports ;
- Promouvoir l'économie circulaire, développer les filières de recyclage et développer des politiques européennes cohérentes pour réduire les déchets. Promouvoir l'utilisation de biens durables et réparables ;
- Réformer la politique agricole commune afin de soutenir une agriculture rationnelle à échelle humaine et de mettre un terme à la concurrence déloyale contre les pays en développement.

Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 illustrent bien le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable si les défis économiques, sociaux et environnementaux ne sont pas traités ensemble. Les objectifs ultimes des ODD sont l'éradication de la pauvreté et la préservation de notre planète. Tous les États membres de l'UE y ont souscrit et l'UE est largement compétente dans de nombreux domaines politiques lui permettant de contribuer à ces objectifs.

Pour les laïques, l'UE doit pleinement assumer la mise en œuvre de cet agenda international. Il est inconcevable que plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté dans le monde et que le développement de certaines personnes se fasse au détriment des autres. L'UE doit résolument faire preuve de solidarité dans cette quête collective et aligner ses politiques sur les impératifs du développement durable. Or, les priorités budgétaires européennes et nos politiques commerciales internationales vont aujourd'hui dans une direction différente.

La FHE appelle donc les autorités européennes à :

- Mobiliser davantage de ressources pour la réalisation des ODD. L'ONU estime que les secteurs public et privé devraient investir ensemble entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars par an d'ici 2030. Si la volonté de voir le secteur privé contribuer au financement devait se confirmer, il est essentiel que cet investissement privé contribue véritablement à la réalisation des objectifs de

développement durable et que les fonds publics destinés à soutenir l'investissement ne soit pas utilisés pour servir des intérêts contraires au développement durable.

- Rechercher de nouvelles sources de financement du développement en intensifiant la lutte contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale ou en appliquant le principe du « pollueur payeur ».
- Veiller à ce que les accords commerciaux respectent les droits fondamentaux et les objectifs de développement durable, qu'ils n'affaiblissent pas la capacité législative des États ou leurs lois protectrices relatives au travail, aux consommateurs ou à l'environnement et qu'ils préservent le rôle des juridictions publiques dans le règlement des différends entre États et investisseurs.
- Assurer la cohérence entre la réalisation des ODD et les politiques d'autres institutions internationales telles que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.
- Contribuer à l'élaboration par l'ONU d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales, les entreprises et les droits humains.